

Chapitre 12

Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers;
plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages

Tourteaux de soja

Granulés fins et irréguliers constituant le résidu de l'extraction de l'huile de soja, sans autres ingrédients, non autrement ouvrés ou seulement soumis à un léger traitement thermique, n'ayant été que partiellement dégraissés (teneur en poids de matières grasses excédant 14 %). 3101.731.2014.4

Mots-clés: résidu / de l'extraction de l'huile de soja

1201.9010/
9099

Fèves de soja "Edamame"

se présentant sous la forme de cosses fermées de couleur verte, d'une longueur d'env. 6 cm, renfermant une à cinq fèves, précuites (blanchie), congelées. 931.12.153.2022.3

Mots-clés: précuit / blanchi / congelé

1201.9091/
9099

Fèves de soja (de l'espèce Glycine max.) immatures, décortiquées et congelées

souvent dénommées mukimame. Elles sont vertes, de forme oblongue et mesurent environ 1 à 2 cm de long. Elles sont blanchies avant d'être congelées mais non salées.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.11.2023.3

Mots-clés: edamame / mukimame

1201.9099

Arachides blanchies à sec

Arachides décortiquées, chauffées pour rompre et détacher la pellicule. Après refroidissement, la graine est soumise à un frottement entre des brosses ou des courroies à nervures caoutchoutées pour éliminer la pellicule. Les arachides présentent un taux d'humidité d'au moins 4 % en poids et une activité enzymatique positive par rapport aux enzymes peroxydase et catalase.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.51.2015.3

Mots-clés: semence / graine / décortiquée / séchée

1202.4210/
4299

Tourteaux de tournesol

Résidu de l'extraction de l'huile de tournesol à partir de graines de tournesol non décortiquées; morceaux de tourteaux de tournesol irréguliers, vert foncé, plats, sans autres ingrédients, partiellement dégraissés (teneur en poids de matières grasses excédant 14 %). 3101.2153.2013.4

Mots-clés: Résidu / de l'extraction de l'huile de tournesol

1206.0010/
0039

Semences de chia (*Salvia hispanica L.*)

graines de la plante *Salvia hispanica L.*, de couleur gris clair, gris foncé ou beige, brutes, entières ou concassées (*farines non dégraissées ou seulement partiellement dégraissées 1208.9010/9090, farines dégraissées 2306.9021/9029*).

Ces graines présentent une teneur naturelle en matière grasse élevée. Elles sont utilisées pour la fabrication d'huile. Ces semences peuvent également être consommées directement ou être mises en œuvre dans des produits de la boulangerie, etc.

3101.2264.2009.4

1207.9981/
9989*Mots-clés: graine / fabrication d'huile / dégraissé***Graines de courge**

de couleur verte, à épicarpe souple ou sans épicarpe, dont l'enveloppe liégeuse ou ligneuse a été éliminée par mutation (dénommées courges à huile, telles que *Cucurbita pepo L. convar. citrullinia Greb. var. styriaca und Cucurbita pepo L. var. oleifera Pietsch, par exemple*), entières ou concassées (*farines non déshuilées ou partiellement déshuilées 1208.9010/9090, farines déshuilées 2306.9021/9029*).

Les courges de ces variétés sont essentiellement cultivées pour la production d'huile. Les graines peuvent également être consommées directement ou être mises en œuvre dans des produits de la boulangerie, etc.

*Il ne s'agit pas de graines de courges légumes appartenant aux n°s 1209.91 ou 1212.99 (voir aussi la décision "Graines de courge (*Cucurbita pepo L.*)", n°s 1212.9920/9990).*

3101.343.2009.2

1207.9981/
9989*Mots-clés: courge à huile / production d'huile / épicarpe souple / sans épicarpe***Semences**

de gazon, de légumes ou de fleurs, disposées sur ou dans un support fait d'une ou de plusieurs couches d'ouate de cellulose, de feuilles de matière plastique soluble dans l'eau, etc., à déposer sur le sol. 501.658.1987.2

1209.2100/
9999*Mots-clés: semences de gazon / semences de légumes / semences de fleurs***Graines**

de fleurs, répandues dans un mélange de culture composé de vermiculite expansée et d'engrais chimiques constituant une couche non réutilisable, en boîtes de fer blanc avec surfaces imprimées, même avec les soucoupes correspondantes en matière plastique moulée. 501.659.1987.2

Mots-clés: graines de fleurs / mélange de culture / vermiculite expansée

1209.3000

Graines à ensemencer

séparées du piment du genre Capsicum, nettoyées et traitées avec le fongicide Thiram.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.19.2016.3

Mots-clés: semence / Capsicum / piment / poivron / paprika / avec fongicide / Thiram

1209.9100

Graines

de dipsacées, Dipsacus fullonum Mill., Dipsacus sativas, aussi appelées "chardons gris" ou "chardons à foulon", utilisées principalement pour l'alimentation des oiseaux (*graines de chardon telles que graines de carthame et de niger: n°s 1207.6010/6099, 1207.9981/9989*). 501.660.1987.2

Mots-clés: graines de dipsacées / dipsacus / chardons gris / chardons à foulon

1209.9991/
9999**Radis oléagineux**

graines brun-rouge, arrondies, intérieur jaune. 501.453.1987.2

Mots-clés: graine

1209.9991/
9999**Sachets de noyaux de cerises**

en tissu majoritairement constitué de coton, remplis de noyaux de cerises séchés servant au stockage de la chaleur; conditionné pour la vente au détail.

Voir aussi les décisions "Compresses chauffantes / refroidissantes", n° 3824.9999 et "Coussins chauffants «tête d'animal»", n° 6307.9000.

3161.9.2012.7

Mots-clés: stockage de la chaleur / compresse chauffante / compresse refroidissante / coussin chauffant

1209.9999

Basilic

se présentant sous la forme de plantes vivantes entières, avec mottes, dans des godets en matière plastique, non destiné à la culture (pour maintenir les plantes fraîches uniquement).

(*dans des présentations similaires: ciboulette du n° 0703.9090; persils des n°s 0709.9940/9949; estragon, cresson, marjolaine cultivée, coriandre, aneth du n° 0709.9999; thym du n° 0910.9900.*)

En raison de leur conditionnement et de leur présentation, de telles plantes sont manifestement destinées à la consommation directe ou pour la préparation de repas dans les ménages privés (cuisine, balcon, etc.). Dans le commerce de détail, ces herbes aromatiques sont généralement vendues dans le rayon légumes. Les plants et boutures manifestement destinés à la reproduction ou à la culture sont par contre classés dans le chapitre 6. Le conditionnement / la présentation, la grandeur des plantes et des pots ainsi que la branche d'activité du destinataire sont notamment des indications concernant la délimitation de tels produits.
3101.1271.2002.2

Mots-clés: plante vivante / motte / godet / maintenir fraîche / herbe aromatique

1211.9000

Coloquintes

fruits de l'espèce *Citrullus colocynthis* (famille des cucurbitacées), improches à la consommation humaine (très amers, voire toxiques), frais ou réfrigérés.

Voir aussi les décisions "Courges ornementales", n° 0604 et "Courges alimentaires", n° 0709.

3101.2774.2013.2

*Mots-clés: courge / pâtiſſon / *Citrullus colocynthis* / cucurbitacée / frais / séché*

1211.9000

Fleurs d'hibiscus

séchées, broyées, sans autre ingrédient, non autrement préparées, pour la préparation d'infusions. 3101.2399.2012.3

Mots-clés: séché / broyé / préparation d'infusion / rooibos

1211.9000

Graines de cynorrhodons

entières, séchées, non travaillées ("*Cynosbati semen*"). 3101.545.2013.3

*Mots-clés: entier / séché / semence / *Cynosbati**

1211.9000

Herbe sucrée

également dénommée "chanvre d'eau" ou "stévia", feuilles de la plante "*Stevia rebaudiana*", fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées, sans adjonction d'autres ingrédients, destinées à être utilisées comme édulcorant dans les denrées alimentaires et les fourrages.

Sont exclus de la présente position les composants extraits de cette plante ainsi que les préparations à base d'extraits de cette plante (p. ex. 2106.9010, 2938.9000). 3101.1996.2007.3

Mots-clés: chanvre d'eau / stévia / Stevia / frais / séché / pulvérisé / édulcorant

1211.9000

Maca (*Lepidium meyenii*)

Tubercules de la plante Maca (*Lepidium peruvianum*, syn. *Lepidium meyenii* Walp.; également dénommés ginseng péruvien), frais ou séchés, également sous forme de poudre; destinés à être utilisés comme complément alimentaire. 3101.1720.2008.2

*Mots-clés: tubercule / *peruvianum* / ginseng péruvien*

1211.9000

Origan crétos

houblon espagnol (*Herba origani cretici*), sec, égrené, composé de petites feuilles entières, de fragments de feuilles, de graines isolées et de pédoncules. 501.662.1987.2

*Mots-clés: *Herba origani cretici* / crète / houblon espagnol / séché / égrené*

1211.9000

Poudre de guarana

fine poudre brun clair constituée de graines séchées et moulues de l'espèce végétale guarana (*Paullinia cupana*); pour la production de boissons, etc. ou pour utilisation en tant que complément alimentaire (*extrait de guarana 1302.1900*).
3101.2733.2013.2

Mots-clés: graine / Paullinia / cupana / séché / moulu / boisson

1211.9000

Rhizomes

d'iris (morceaux de rhizomes pelés et séchés), conditionnés comme produits à mâcher pour les enfants pendant la dentition, par exemple sous forme de bâtonnets troués à une extrémité, même emballés isolément dans des sachets non imprimés en matière plastique ou en papier, ne portant aucune indication relative à des usages thérapeutiques ou prophylactiques. 501.663.1987.2

Mots-clés: produit à mâcher / pour les enfants pendant la dentition / rhizome d'iris / pelé / séché

1211.9000

Téguments de graines de psyllium

entiers ou moulus, sans adjonction d'autres ingrédients, destinés à l'alimentation humaine ou à l'affouragement. 3101.1075.2005.5

Mots-clés: entier / moulu

1211.9000

Thé rooibos

à base de feuilles séchées du buisson de rooibos (*Aspalathus linearis*) utilisé pour préparer des infusions d'herbes.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.66.2019.3

Mots-clés: thé rouge / buisson rouge / Aspalathus / préparation pour infusion

1211.9000

Graines de courge (*Cucurbita pepo L.*)

non décortiquées, non grillées, non salées, n'ayant pas de pouvoir germinatif, propres à l'alimentation humaine.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

Ces graines de courge ont une enveloppe blanche ("Chinese White Pumpkin Seeds").

Les graines de courge à huile et les graines de courge ayant un pouvoir germinatif ne sont pas classées ici (voir aussi la décision "Graines de courge", n°s 1207.9981/9989).

304.2.2009.2

1212.9920/
9990

Mots-clés: non décortiqué / non grillé / non salé / germinatif

Gruau de lupin / farine de lupin

obtenu par broyage et mouture de graines de lupin séchées, décortiquées ou non, même partiellement dégraissées, d'une variété douce (lupins doux), non autrement ouvré ou seulement soumis à un léger traitement thermique (grillé), sans autres ingrédients (*graines de lupin entières 1209.2911/2919, résidus en général 2308.0060/0090*). 311.11.949.2017.3

Mots-clés: lupin doux / graine de lupin / moulu / partiellement dégraissé / grillé

1212.9920/

9990

Pollen de fleurs

sans adjonction. 501.1919.1995.2

Mots-clés: -

1212.9920/

9990

Poudre de feuille de Moringa

poudre verte constituée de feuilles séchées et moulues de l'arbre à raifort (*Moringa oleifera*), sans autres ingrédients. 3101.181.2014.3

Mots-clés: arbre à raifort / Moringa oleifera

1212.9920/

9990

Tubercule de Konjac

(*Amorphophallus konjac*) sous forme de poudre, contenant principalement du glucomannane (87,5 %). Le restant (12,5 %) du produit est constitué d'eau et de cendres. Ce produit est obtenu par un procédé de séparation destiné à retirer un certain nombre d'impuretés au moyen d'eau ou d'une solution à faible teneur en alcool.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.16.2017.3

Mots-clés: Amorphophallus / glucomannane / en poudre

1212.9920/

9990

Foin (Paille de fétuque)

brut, obtenu de fétuque séchée, moissonnée et battue, présentant les caractéristiques du foin.

La fétuque est une graminée cultivée comme plante fourragère. Séchée et moissonnée elle est utilisée comme litière dans les étables. Une partie de celle-ci est également mangée par les animaux lors de cet usage.

Voir aussi la décision "Litière à base de laîche (foin)", n° 1214.9011.

3101.1107.2008.2

Mots-clés: brut / séché / moissonné / battu / graminé / plante fourragère / litière

1214.9011

Litière à base de laîche (foin)

constituée de brins fins et grossiers de plantes de prairies séchées, brute, dont l'odeur et la couleur présentent les caractéristiques typiques du foin.

La litière à base de laîche est obtenue principalement à partir du fauchage de prairies maigres et de prairies maigres humides ou lors de l'entretien de réserves naturelles. Elle est utilisée comme litière dans les étables. Une partie de celle-ci est également mangée par les animaux lors de cet usage.

3101.1723.2005.4

Mots-clés: plante de prairies / séché

1214.9011

Aliment complémentaire pour animaux

pour chevaux; pellets (cubes) constitués de foin additionné de mélasse en tant que liant, agglomérés avec une part de liant n'excédant pas 3 % en poids.

Les compositions de mélasse avec des fourrages simples dont la part de liant n'excède pas 3 % en poids ne sont pas considérées comme aliments pour animaux mélassés.

Voir aussi les décisions "Aliment complémentaire pour animaux", nos 2309.9011 et 2309.9089.

3101.2111.2013.5

Mots-clés: complément alimentaire / fourrage / pellet / foin / mélassé / pour chevaux / pour cheval

1214.9019

Fourrage vert "Grünschnitt"

plantes spécialement cultivées à usage de fourrage, récoltées à l'état immature (en particulier avoine, orge et seigle).

Selon la provenance (p. ex. Allemagne, Autriche), le terme "Grünschnitt" (fourrage vert) est utilisé pour des produits différents. Nature et état dépendent également des conditions de culture et du moment de la récolte.

Voir aussi la décision "Plantes de maïs", nos 2308.0050, 2308.0090.

3101.439.2003.3

Mots-clés: plantes / céréales / immature / avoine / orge / seigle

1214.9019

Téguments

d'esparcette, résidu provenant de l'extraction des graines de sainfoin, même moulus, pour l'alimentation des animaux. 501.665.1987.2

Mots-clés: esparcette / graine / résidu / moulu / sainfoin

1214.9019

Fleurs

de foin, mélange tombant lors du débitage du foin engrangé, composé de fleurs et de fragments de foin, même passé au tamis et divisé, pour la fabrication de produits auxiliaires pour bains, importé en vrac ou dans des sacs de transport, non dosé ni conditionné pour la vente au détail. 501.666.1987.2

Mots-clés: fleur de foin / mélange / fragment de foin / tamis / produits pour bain

1214.9019/

9090